



PRÉFET DU GARD

SOUS-PRÉFECTURE DU VIGAN

Affaire suivie par :
M. Cyril VALARIER

☎ : 04.67.81.67.03

☎ : 04.67.81.87 08

✉ : cyril.valarier@gard.gouv.fr

Le Vigan, le

- 7 NOV. 2019

Relevé de conclusion :
Contrat de Transition Écologique – groupe de travail du mardi 5 novembre 2019

Le groupe de travail s'est déroulé sous la présidence de Mme Joëlle GRAS, sous préfète du Vigan et référente État pour le CTE Causses & Cévennes.

Étaient présent :

- Mme Joëlle GRAS, sous -préfète du Vigan
- M. Régis BAYLE, président du PETR Causses & Cévennes
- Mme Anne CAZIN, coordonnatrice PETR Causses & Cévennes
- M. Henri de LATOUR, maire de Lasalle, référent CTE
- MM. Bruno MONTET, Daniel MARTINEZ, Jacques RAYMONDON, membre de la commission permanente du CTE
- M. Bruno GOURMAUD, DDTM, référent technique CTE,
- Mme Valérie RAUX, DDTM, SATC
- Mme Christelle BEDES, ADEME.
- Mme Sophie ROCHAS, coordonnatrice CTE Aramon, CleanTech Vallée
- M. Cyril VALARIER, secrétaire général de la sous-préfecture du Vigan

L'objectif de la séance de travail est de faire un point sur l'état d'avancement des fiches actions, de procéder aux éventuels arbitrages, de trouver des solutions aux blocages possibles et enfin de valider la trame du contrat.

Madame Sophie ROCHAS, coordinatrice du Contrat de Transition Écologique de CleanTech Vallée à Aramon/Gard Rhodanien a fait l'honneur de sa présence pour partager son expérience et donner des conseils sur la méthodologie de construction du CTE et notamment sur la réalisation des fiches actions.

Madame ROCHAS présente la genèse du CTE du Gard Rhodanien qui a été signé en décembre 2018. Le projet a pour origine la fermeture de la centrale à fioul d'Aramon qui a entraîné de lourdes pertes financières pour la collectivité. Afin de revitaliser le territoire, un projet avec EDF a été initié qui a nécessité la réalisation d'un diagnostic territorial. Une cohérence et une similarité ont été relevés entre les territoires d'Aramon, de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-du-Gard. C'est dans ce contexte que le projet de CleanTech Vallée a vu le jour afin de fédérer et de redynamiser ces territoires. Sur le plan national, le CTE du Gard Rhodanien a été le troisième contrat signé. Suite à la concertation entre l'ADEME, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental du Gard il a été décidé la création d'un opérateur dont la mission est de coordonner, de rapprocher, d'assembler toutes les initiatives locales. C'est cette initiative qui est à l'origine de la création de CleanTech Vallée.

Monsieur de LATOUR ne voit que des avantages à ce type projet qui permet la mise en place d'un intérêt commun. Il précise que le CTE Causses & Cévennes n'est pas initié dans un contexte global, qu'il ne met pas en avant un projet uniforme et commun mais se contente de dresser des fiches actions disparates.

Monsieur BAYLE précise qu'un projet global a bel est bien était pensé et réfléchi dans le cadre de la candidature du PETR au CTE pour lequel le PETR Causses & Cévennes a été lauréat. C'est dans ce contexte que les fiches action ont été développées. De plus il précise que la création du PETR Causses & Cévennes il y a 18 mois repose sur un projet de territoire, ce qui donne de la cohérence au projet de CTE. M. BAYLE regrette les contraintes de délai pour la réalisation du CTE, car ce dernier engendre un travail dans l'urgence et ne permet pas l'organisation de réunions avec les acteurs publics pour avoir leurs conseils et avis sur les projets proposés.

À l'issue de ce retour d'expérience sur la mise en place du CTE de la CleanTech Vallée, Madame la sous-préfète propose de faire un balayage des fiches actions afin de valider leur inscription au CTE et de lever les éventuels blocages.

Mme CAZIN dresse une synthèse des fiches actions et des problématiques en suspens.

Point sur les propositions de fiches action :

→ **Fiche action n°1** : Animations du CTE par l'embauche d'un chargé de mission.

Le recrutement d'un chargé de mission devrait permettre d'assurer un suivi des actions engagées, d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles actions, d'assurer la communication nécessaire autour du CTE et de créer une animation spécifique de mise en valeur de la politique territoriale en faveur de la transition écologique.

La problématique majeure de la réalisation de cette action réside sur le financement de cet emploi. En l'état actuel des choses, le PETR n'est pas en capacité financière d'assurer cette charge. Le recours à un emploi aidé, à un service civique ou la recherche d'un co-financement est nécessaire. Mme Christelle BEDES de l'ADEME est sollicitée sur le sujet.

En l'espèce, l'ADEME peut assurer un accompagnement sur des postes de chargé de mission transition écologique. Afin de pouvoir assurer le financement d'un poste d'animateur, il convient d'établir un programme d'action complémentaire à celui du CTE. Les missions doivent porter sur la mobilité dans le cadre d'appel à projet, sur la cohérence territoriale. Pour pouvoir obtenir un financement de l'ADEME, il est nécessaire d'étudier la cohérence du poste et surtout de cerner clairement les missions en établissant un programme d'actions précises.

M. BAYLE précise qu'en raison de ressources fiscales très limitées sur le territoire, les collectivités ne sont pas en mesure de recruter des personnels de catégorie A, personnels en capacité de pouvoir assurer l'ingénierie de projets.

Mme BEDES précise que l'ADEME est ouverte à toutes propositions, mais il est nécessaire d'avoir un programme d'actions précises à proposer afin de pouvoir obtenir l'aide de l'ADEME et de la région

M. MONTET, référent mobilité au sein de la commission du PETR, indique que la problématique de la mobilité ne doit pas uniquement se focaliser sur le territoire du PETR, mais qu'elle doit prendre en compte une zone plus élargie incluant les communautés de communes Gangeoise et Suménoise ainsi que celle du Piémont Cévenol.

→ **Fiche Action n°2 : Animation à destination des habitants sur le thème des économies d'énergie**

Cette action traduit la volonté d'ENEDIS de participer au CTE et sera autofinancée. Dans le cadre de ce projet, ENEDIS met à disposition un agent sur 12 journées pour assurer l'animation et l'information des habitants sur les règles et les bons gestes à mettre en œuvre optimiser la consommation d'énergie et permettre de faire des économies. Le coût global est estimé à 2 000 euros.

→ **Fiche Action n°3 : création d'un hangar pour le stockage et le séchage de plaquettes de bois**

L'objectif est de pouvoir alimenter les chaudières à bois de la Vallée Borgne et de Lasalle.

Le dossier est suivi par la mission bois de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Un problème de financement se pose sur ce projet car en raison du critère de taille du bâtiment, il ne peut pas prétendre à la subvention de la région.

Mme BEDES précise que l'ADEME peut intervenir sur le financement de projet portant sur le chauffage reposant sur les énergies renouvelables.

M. de LATOUR indique que le projet de stockage à Saumane s'inscrit dans la continuité du projet de mise en place du réseau chaleur au sein de la commune de Lasalle (fiche n°4).

Ce projet s'inscrit dans une certaine logique dû au fait de la présence d'une filière bois sur la commune de Lanuéjols.

M. GOURMAUD attire l'attention sur la problématique du permis de construire et notamment sur l'avis que les services de l'État vont lui réserver. La question du blocage du projet en raison d'un refus d'autorisation de construction pourrait se présenter. Mme CAZIN précise que le maître d'ouvrage est sélectionné, que la réalisation de cette action a été budgétisée pour 2020 mais qu'en l'état actuel des choses, l'étude de faisabilité reste à faire.

Mme ROCHAS souligne de l'importance de bien détailler les actions avec précision sur les fiches et notamment sur les moyens de financement envisagés.

→ **Fiche Action n°4 : Création d'un réseau chaleur sur la commune de Lasalle**

La question sur le stade d'avancement du projet a été soulevée.

En l'espèce, les phases d'étude n'ont pas encore été menées.

Le coût de 578 000 euros avancé ne concerne que le prix de la chaudière. Il s'agit d'une estimation par rapport au projet existant.

Le projet consiste en l'achat d'une chaudière puis en la rénovation des bâtiments.

Après discussion, il ressort que ce projet doit être décomposé en 3 étapes :

- 1 – lancement d'une étude d'opportunité par la CCI,
- 2 – lancement d'une étude de faisabilité
- 3 – lancement d'une étude technique.

À ce stade seule l'étude d'opportunité peut être prise en compte dans le CTE.

Mme BEDES précise que ce type de projet peut être éligible au dispositif fond chaleur au niveau national et au fond régional sur les moyens de chauffage à partir d'énergies renouvelables. Elle indique qu'il existe des opérateurs qui recherchent tous les petits projets pour essayer de trouver les initiatives permettant d'obtenir les financements (ex. Fond chaleur).

Mme BEDES explique que la fiche action de Lasalle devrait être plus générale et ne pas constituer une fiche action spécifique.

Elle serait favorable à ce que les 3 fiches action relatives à la filière bois soient reliées entre elles. Il serait également intéressant de voir si d'autres projets similaires ne sont pas en instance sur le territoire.

Le projet sur la filière bois pourrait se décliner comme suit :

- 1 – Phase d'approvisionnement avec la fiche action relative à la construction du hangar de séchage et de stockage à Saumane,
- 2 – Phase de mise en place de la filière bois qui correspond à la 1^{re} étape de la mise en œuvre du projet par l'utilisation des ressources des énergies renouvelable (fiche action de Lasalle),
- 3 – Phase d'animation.

→ **Fiche Action n°5 : Projet de l'entreprise UFV à Molière Cavailac**

Le projet repose sur le développement de l'entreprise par un agrandissement et une optimisation de la production. Ce projet s'insère dans une démarche territoriale afin de valoriser le bois local.

La question de l'inscription de ce projet au CTE est soulevée en raison d'une mise en conformité nécessaire au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Après échange avec la DREAL, il apparaît que le site est considéré comme conforme par l'inspection des installations classées suite à sa visite de contrôle.

Dans ce contexte le projet peut être inscrit au CTE.

Ce projet va faire l'objet de financements Europe, État, Région au titre du contrat régional de filière bois.

Mme ROCHAS précise qu'il est possible de faire des projections de financement dans les fiches action. Mais il est à noter que les financements ne seront validés que sur des faits réels.

Il est utile de faire le point avec UFV sur le plan de financement afin d'en faire une inscription précise et détaillée dans le contrat.

→ **Fiche Action n°6 : Projet de panneaux photovoltaïques par la commune de Soudogres**

Ce projet est actuellement en phase d'instruction par les services de l'État. Il a été lauréat en 2017 dans le cadre d'un appel projet ADEME/Région.

En l'état actuel du projet, une petite étude sur la Biodiversité est requise. Cette dernière a été demandée il y a un an.

En outre, M. GOURMAUD précise qu'une révision de la carte communale est indispensable pour la prise en compte du projet qui concerne une surface au sol de 7 000 m² et 4 000 m² pour ce qui est des équipements.

Il est décidé que ce projet est à inscrire au CTE, car il s'agit d'un projet fondé sur une participation citoyenne.

Il serait intéressant d'inscrire ce projet dans une dynamique plus large en regroupant et en organisant tous les projets de même type.

Ce projet se situant dans le périmètre de protection immédiat d'un captage d'eau potable, il est nécessaire que l'ARS soit consultée sur le sujet même si a priori cela ne semblerait pas poser de problème majeur en raison d'un affouillement peu profond pour l'implantation des fondations des équipements.

A ce stade, une étude de faisabilité doit être menée.

Mme BEDES précise que dans le cadre de la signature d'un contrat entre l'ADEME, la Région et la commune concernées, un financement à hauteur maximum de 100 000 euros peut être apporté du fait de la participation citoyenne d'un montant minimum de un euro.

La région assure l'animation de ce type de projet à travers le réseau Eclair.

→ **Fiche Action n°7 : Projet porté par l'association R d'évolution - ressourcerie du Vigan**

Le projet de la ressourcerie du Vigan porte sur 3 actions distinctes :

1 – Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la ressourcerie. Bien que lauréat d'un appel à projet ADEME/Région, ce projet ne peut pas être inscrit au CTE car non réalisable. La faisabilité est remise en question par l'état du bâtiment en termes de structure, le toit ne peut supporter le poids des panneaux, mais également en termes d'accessibilité et de risque incendie. Le bâtiment est sous avis défavorable de la sous-commission d'arrondissement ERP.

2- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la Halle aux sports pour le compte de Communauté de Communes du Pays Viganais. La phase d'étude de ce projet peut être inscrite en tant qu'action au CTE, la communauté de communes étant sur le point de lancer l'étude de faisabilité. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une participation citoyenne.

3 – Projet de ressourcerie mobile. Ce projet permet la récupération des déchets dans les communes où les habitants n'ont pas les moyens de se rendre à la déchetterie.

→ **Fiche Action n°8 : Installation de panneaux photovoltaïques sur le Super U du Vigan**

Le responsable du magasin n'est pas satisfait du projet qui lui a été présenté par la société à laquelle il s'est adressé. Il est en attente d'une seconde proposition d'une nouvelle entreprise.

Ce projet sera inscrit au CTE dans un second temps.

→ **Fiche Action n°9 : Entreprise UFV Avèze – pose de panneau photovoltaïques en toiture pour favoriser l'autoconsommation.**

Un contact a été pris avec un opérateur. Le projet sera auto-financer. Certains bâtiments de l'entreprise sont déjà équipés par des panneaux photovoltaïques. L'objectif est de permettre de diminuer la consommation électrique due à des machines très énergivores.

En l'état actuel des choses il conviendrait d'affiner le projet et d'exclure les bâtiments du site d'Aveze. En effet, ce bâtiment et sous le couvert de non-conformité majeure au titre des ICPE et l'exploitant est sous le coup d'une mise en demeure pour ce site. Une visite du prévisionniste du SDIS a été demandé pour évaluer le risque d'incendie.

Ce n'est qu'à ce titre que le projet pourra être inscrit au CTE.

→ **Fiche Action n°10 : Installation de panneaux photovoltaïques sur l'abattoir du Vigan**

L'objectif est de permettre l'autoconsommation d'énergie pour faire fonctionner le chauffe-eau très consommateur.

Ce projet sera autofinancé avec ENERCOP, fournisseur d'énergie renouvelable.

La coopérative d'éleveurs gestionnaire de l'abattoir a un besoin d'accompagnement dans le cadre de la réalisation de ce projet. Dans ce cadre la coopérative peut être mise en contact avec la mission bois énergie de la CCI (mission ENR) qui pourra assurer l'accompagnement nécessaire.

Il est nécessaire de mener une étude de faisabilité. Mme BEDES précise que cette étude est finançable à hauteur de 70 % par l'ADEME.

Le projet peut être inscrit au CTE.

→ **Fiche Action n°11 : Rénovation énergétique et thermique du magasin Weldom du Vigan.**

Objectif du projet : réduction du coût de consommation énergétiques de 50 % soit 15 000 euros par an.

Recherches d'aides financières.

Le projet est programmé pour l'année 2020.

Le projet pourrait être financé pour tout ou partie par le certificat d'économie d'énergie d'EDF.

Weldom dépendant du groupe Leroy Merlin, il convient de voir également en interne les aides possibles à cet effet.

Le projet peut être inscrit au CTE

→ **Fiche Action n°12 : Coopérative de Saint André de Majencoules – remplacement du système de stockage à froid.**

EDF participe à hauteur de 80 % au financement du projet dont le coût global s'élève à 150 000 euros.

L'avantage de ce nouvel équipement et d'améliorer la qualité du produit (oignons doux) grâce au séchage.

Cette mesure pourrait être étendue aux autres producteurs locaux.

Ce projet est à inscrire au CTE.

→ **Fiche Action n°13 : Pôle d'échange multimodal routier du Vigan**

Le projet réside en la création d'un pôle d'échange permettant le report modal entre la voiture, les mobilités douces et l'autocar. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la doctrine régionale de mobilité.

Le maître d'ouvrage du projet est la communauté de communes du Pays Viganais. L'étude d'opportunité est déjà réalisée. L'étude de faisabilité sera lancée au cours du 1^{er} semestre 2020. Le coût de cette étude s'élève à 25 000 euros. Le financement Région est acquis à hauteur de 80 %.

Le projet est à inscrire au CTE.

→ **Fiche Action n°14 : Expérimentation voiture en partage**

Ce projet est né de la volonté très forte des élus de mener une expérimentation. Ce projet est très coûteux et nécessiterait l'accompagnement du CEREMA. Ce dernier a été sollicité et invité à se rapprocher du PETR pour faire le point sur le sujet et afin de définir les modalités d'accompagnement possibles et envisageables. Sur ce projet, un point d'attention particulier doit être porté sur la communication qui revêt une importance particulière.

A ce stade, il convient de voir à quel niveau le projet peut être porté.

Il est également nécessaire d'étudier les financements possibles par l'ADEME et le CEREMA.

L'étude de faisabilité est finançable par l'ADEME.

Le projet doit être inscrit au CTE dans le cadre de l'étude de faisabilité dans un premier temps.

Ce projet doit être une alternative complémentaire aux autres modes de déplacements existants.

Il est nécessaire de mener une réflexion sur une démarche plus globale sur la mobilité.

Le CEREMA doit être impliqué également notamment pour faire le point sur les aides possibles dans le cadre de l'appel à projet.

→ **Fiche Action n°15 : Station d'avitaillement en gaz naturel véhicule (GNV) au Vigan**

Projet porté par le groupe SEVEN. L'attache de SEVEN est indispensable afin d'obtenir confirmation que le groupe est bien maître d'ouvrage.

Projet lauréat dans le cadre d'un appel à projet national.

Étude de faisabilité en cours en interne. Cette dernière doit faire l'objet de l'inscription au CTE.

Concernant le terrain choisi pour l'implantation du projet, la saisine de la DREAL et de la DDTM est en cours.

La problématique majeure que pose ce projet est de connaître la flotte de véhicules qui pourrait être concernée.

Il est nécessaire de rapprocher le projet de l'étude menée par le SDEE. Un contact avec M. CANAYER, président du SDEE est nécessaire.

Cette action doit être inscrite en mode projet uniquement.

→ ***Fiche Action n°16*** : Requalification et rénovation énergétique d'un bâtiment communal avec les logements locatifs à l'étage.

Projet estimé à 2,5 millions d'euros dans le cadre de la revitalisation du village. Il serait opportun d'avoir plus de précisions sur le projet et de connaître notamment l'objectif principal recherché.

En l'espèce, ce projet ne peut pas faire l'objet d'une inscription au CTE.

→ ***Fiche Action n°17*** : Station de ski de Prat-Peyrot - Requalification et rénovation énergétique des bâtiments de la station dans le cadre de la transformation de la station en station de pleine nature 4 saisons.

Il convient d'attendre la 1^{re} étude de l'architecte et de prendre l'attache de M. VIDAL pour savoir s'il est favorable au projet.

Le survol des fiches actions étant terminé, Mme la sous-préfète propose de faire un point sur la rédaction du contrat et notamment sur la ligne directrice du CTE puis sur les lignes stratégiques et directives du CTE.

Madame la sous-préfète présente la proposition de trame établie par Mme Anne-Lise BAGREL, la stagiaire ENA qui porte sur les 5 axes suivants :

- Une croissance douce construite en synergie,
- Une énergie produite de façon naturelle,
- Des ressources naturelles livrées en circuit court,
- Une gestion des déchets favorables à la création d'emplois, dans un cadre naturel préservé,
- Une mobilité douce, partagée, vectrice de nouvelles activités économique.

Il est précisé que la rubrique relative aux ressources naturelles livrées en circuit court doit être retirée car aucune action en lien avec cette thématique n'est proposée à l'inscription et cette rubrique fait également doublon avec la seconde en ce qui concerne la filière bois.

En ce qui concerne cette seconde rubrique, il conviendrait de prendre en compte les ENR et notamment les petites unités de méthanisation. Ce sujet devrait d'ailleurs faire l'objet d'une fiche projet, la méthanisation ayant été l'un des points avancés dans la candidature du PETR Causses & Cévennes au dispositif du CTE. Il est à noter qu'un projet de méthanisation adossé au projet de création d'une déchetterie inter-EPCI est en cours de réflexion au sein des communautés de communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes Terre Solidaire.

En outre, le libellé de la dernière thématique doit être orienté vers une mobilité douce, vectrice de nouvelles économies.

La ligne directrice du projet repose sur le slogan suivant : « *Des ressources naturelles au profit d'une croissance douce* ».

En parallèle, Mme CAZIN présente la proposition du PETR qui repose également sur 5 axes :

- Accroître la production d'énergie renouvelable,
- Faciliter les mobilités,
- Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises,

- S'engager pour l'efficacité énergétique,
- Maintenir l'exceptionnelle biodiversité du territoire.

Après échange et discussion, il a été convenu que la proposition de Madame la sous-préfète, amendée des observations précitées, serait intégrée au projet de contrat.

Actions à mettre en œuvre :

- Solliciter le CEREMA pour une intervention méthodologique sur l'élaboration des indicateurs et pour bénéficier d'un accompagnement sur l'action relative à la voiture en partage.
- Etablir la liste des indicateurs d'évaluation.
- Transmettre au Conseil Départemental et au Conseil Régional pour avis le tableau de synthèse des fiches actions.
- Procéder à la rédaction du projet de contrat.
- Valider les orientations stratégiques du CTE.
- Valider le projet de contrat.

La sous-préfète du Vigan,
Référente État pour le CTE,



Joëlle GRAS

